

CALENDRIER FISCAL

Septembre 2024

05/09

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'août 2024 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

10/09

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'août 2024 et le télépaiement (paiement mensuel).

12/09

ENTREPRISES SOUMISE À LA TVA

Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en août 2024.

16/09

TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE

La taxe due doit être télédéclarée et télépayée avec le formulaire n°2787-SD au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'août 2024.

CVAE - ECHÉANCE D'ACOMPTE CVAE 2024

CVAE - Date limite de télépaiement du second acompte CVAE 2024 via le formulaire n°1329 AC

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'août 2024 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

CONTRIBUTION SUR LA RENTE INFRA-MARGINALE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - CRI

Entre les 16 et 24 septembre 2024, déclaration et paiement de l'acompte de CRI 2024 par les entreprises relevant du régime réel mensuel en matière de TVA, à l'appui du formulaire de TVA déposé au titre du mois d'août.

TVA - RÉGIME RÉEL NORMAL D'IMPOSITION

Entre les 16 et 24 septembre 2024, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

16/09

SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS

Date limite de télépaiement :

- de l'acompte de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé d'acompte n° 2571 ;
- du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 mai 2024.

TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en juillet (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

25/09

TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION (TIC)

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour la TICFE des redevables de TICFE en rythme mensuel.

30/09

ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 30 JUIN 2024

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

TVA FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er septembre 2024 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).